

**La protection sociale et/ou l'allocation universelle :
une occasion de revisiter
la théorie de la production et de la distribution de valeur et de richesse**

Jean-Marie Harribey

in Martine Dardenne, Georges Trussart (sous la dir. de),
Penser et agir avec Illich, Balises pour l'après-développement,
Bruxelles, Couleurs livres, asbl, 2005, p. 31-49.

*Reprise d'une communication au « Colloque en hommage à Ivan Illich, penseur fécond et dérangeant, critique implacable de la société industrielle et des institutions établies »
« Quel monde voulons-nous pour demain ? »*

Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique (GRAPPE)

20 novembre 2004

Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles

Les transformations du capitalisme vont dans le sens d'une marchandisation des activités humaines et d'une captation entre les mains de la classe détentrice du capital d'une fraction croissante de la valeur monétaire produite. L'augmentation du taux d'exploitation de la force de travail grâce à la montée du chômage, la réduction des programmes sociaux et la réduction de la part de la richesse socialisée par les systèmes de protections sociales sont des pièces essentielles dans la financiarisation du capitalisme.

Faut-il accepter cette évolution aux conséquences sociales désastreuses et pour cela admettre en compensation le principe de l'allocation universelle ? S'il est indiscutable d'assurer à chaque individu la continuité des droits sociaux et de la perception d'un revenu monétaire par delà les aléas de son insertion professionnelle, les justifications qui ont été données de l'allocation universelle méritent d'être examinées, voire critiquées. Ainsi, elle ne peut venir en substitution d'une répartition équitable des revenus et du plein emploi ; elle ne peut être revendiquée au nom d'une « fin du travail », au nom d'une prétendue disparition du travail comme source de la valeur monétaire qui peut être distribuée. Tous les contresens sur la relation entre travail et valeur ne sont donc que la manifestation du fantasme bourgeois de la productivité du capital selon lequel la valeur monétaire distribuable aurait désormais sa source dans les marchés financiers soi-disant susceptibles de financer retraites, protection sociale, etc.

Nous sommes donc amenés à revisiter de vieilles catégories de l'économie politique pour fonder un contrat social au sein duquel l'éthique et le politique prendraient le pas sur l'appropriation et la concentration des richesses.

1. Privatisation, nouvel horizon de la protection sociale ?

La privatisation des systèmes de protection accompagne la précarisation du salariat mais elle est présentée comme une nécessité face à l'évolution démographique, alors que leur financement est une question de répartition.

A la segmentation du salariat correspond une protection sociale à plusieurs vitesses

En 1988 déjà, l'OCDE¹ condamnait les retraites par répartition et, en 1994, la Banque mondiale² préconisait l'installation de systèmes de retraites fondés sur trois piliers : le premier, collectif, garantissant une couverture minimale ; le second, complémentaire et obligatoire, mais géré par des groupes financiers privés ; et le troisième, facultatif et individuel, également géré par de tels groupes. Depuis ce moment, dans tous les pays, une campagne est menée pour aboutir à une remise en cause des systèmes de retraites par répartition. Le FMI déclare sans ambages : « Un système de retraite par répartition peut déprimer l'épargne nationale parce qu'il crée de la sécurité dans le corps social. »³ Une ordonnance européenne en date du 22 mars 2001 a donné suite à deux directives de 1992 ne reconnaissant comme produits de retraite complémentaire facultatifs que ceux qui ont recours à des techniques de capitalisation.

Pourquoi la Banque mondiale justifie-t-elle la protection sociale à trois vitesses ? Pour mettre en adéquation celle-ci avec la politique de segmentation du salariat mise en œuvre depuis deux décennies. La déconstruction de l'Etat-providence est liée à l'éclatement du rapport salarial tel que l'avait normalisé la deuxième moitié du XX^e siècle. Le droit commercial et le droit fiscal sont alors appelés à remplacer le droit du travail amoindri. Les chômeurs et les salariés pauvres et précaires sont réduits à entrer progressivement dans les dispositifs de l'assistance publique (en France, le PARE puis le RMA, la CMU, et, pour finir la vie, le minimum vieillesse). A l'autre bout du salariat, les salariés très qualifiés à qui l'on fait miroiter les miracles de la sphère financière sont attirés comme les papillons sur la lampe par les fonds de pension, l'épargne salariale, les stocks-options et toutes les formules d'assurances. « Et au milieu, pris en tenailles, le salariat standard avec son panier de soins et sa retraite par répartition évolue entre la menace de la dégradation sociale (la chute dans le "précarariat") et la promesse de la promotion et de l'accession au statut de "rentier" de la finance. »⁴

Salariat	Salaire	Normes	Retraites	Santé
Précaire	Sous-SMIC exempté de CS + Crédit d'impôt	Assistance publique	Minimum vieillesse	Couverture médicale universelle
Standard	Salaire stagnant	Norme sociale minimale	Répartition	Panier de soins
Supérieur	Rémunérations financières	Logique de la liberté et du risque	Capitalisation	Assurances privées

Tableau remanié d'après M. Husson, *Les casseurs de l'Etat social, Des retraites à la Sécu : la grande démolition*, Paris, La Découverte, 2003, p. 51.

¹ . Holzmann R. [1988].

² . Banque mondiale [1994].

³ . Mackenzie G.A., Gerson P., Cuevas A. [1997].

⁴ . Husson M. [2003, p. 53]. Sur l'état de la protection sociale en Europe, voir Abramovici G. [2004].

Vis-à-vis des pauvres, les gouvernants se donnent un alibi démocratique avec la garantie universelle qui est un filet de sécurité permettant de contrôler les dépenses de santé. Et en même temps, cela ouvre le champ libre aux assurances privées destinées à donner aux titulaires de hauts revenus la possibilité de compléter le panier de soins dont le devenir est programmé à la baisse. Encadrées par ces bornes à chaque extrémité, les dépenses socialisées seront alors « maîtrisées ». La santé sera coincée entre l'assistance et la marchandisation⁵ au prétexte de la mondialisation : ainsi, Robert Reich distingue-t-il trois catégories d'emploi⁶ : les services aux personnes, la production courante et la manipulation de symboles, auxquelles correspondent trois « formules salariales »⁷

L'alibi démographique

Le point de départ du raisonnement des instances internationales est l'évolution démographique induite par la baisse des taux de fécondité, l'allongement de l'espérance de vie et, de manière plus temporaire, par l'arrivée en âge de la retraite de la génération du baby-boom d'après-guerre dans les pays européens. Cette évolution est désignée habituellement par l'expression « vieillissement démographique ». A titre d'exemple, le taux de dépendance économique de la population inactive française à l'égard de la population active s'accroîtra de 25% de 2000 à 2040 (0,56% en moyenne annuelle), et celui des seuls retraités vis-à-vis de la population active augmentera de 75% (1,41% en moyenne annuelle).⁸

Que dit la Banque mondiale au sujet de cette évolution ? Le risque est la « détérioration du financement des régimes par répartition », tandis que l'augmentation du taux de dépendance n'a « aucun effet direct sur le niveau du financement ou des prestations des régimes par capitalisation »⁹. L'auteur reconnaît que les retraites par capitalisation peuvent être soumises aux risques inhérents aux marchés financiers, mais « il s'agit là du pendant des risques démographiques et politiques qu'affrontent les systèmes par répartition »¹⁰ et que ne peuvent connaître les régimes par capitalisation. Ces affirmations énoncées sans preuves laissent pour le moins dubitatif, sauf à supposer que des ressources supplémentaires jaillissent en dehors du système productif du seul fait de l'existence de fonds de pension. Si une telle génération spontanée du capital est possible, pourquoi les bulles financières finissent-elles toujours par éclater ? La Banque mondiale n'ignore pas cela et il faut donc admettre qu'elle suppose sans le dire que tous les habitants de la terre ne peuvent pas simultanément jouir des bienfaits de la capitalisation parce que, avant d'être distribuée, la rente financière doit être produite. Et si elle était distribuée à ceux qui la produisent, que resterait-il pour ceux qui ne vivent que de leur rente ? Plus réalistes, les fonds de pension anglais ont bien compris que le capital ne créait aucune valeur car ils viennent de mettre cartes sur table en réclamant le recul de l'âge de la retraite à 70 ans¹¹. Sans doute la faillite d'Enron aux Etats-Unis a-t-elle accéléré leur prise de conscience¹². De leur côté, les fonds de pension néerlandais sont sommés par l'Etat de prendre des mesures pour pouvoir honorer leurs engagements¹³.

Le démenti apporté à la Banque mondiale par les faits est important mais il convient d'aller plus loin et de voir si le régime d'accumulation financière est compatible ou non avec

⁵ . Voir Concialdi P. [1999].

⁶ . Reich R. [1993], cité par M. Husson [2003, p. 51].

⁷ . Beffa J.L., Boyer R., Touffut J.P. [1999], cité par Husson M. [2003, p. 51].

⁸ . Nos calculs d'après Brutel C. [2001].

⁹ . Holzmann R. [2000-a, p. 27].

¹⁰ . Holzmann R. [2000-a, p. 24].

¹¹ . Langellier J.P. [2002].

¹² . Sur Enron et la faillite des fonds de pension organisés dans le cadre de la législation dite « 401 K », voir Sauviat C. [2002].

¹³ . Burg D. [2003].

le maintien des équilibres sociaux et la préparation de l'avenir par des investissements suffisants et judicieux. En d'autres termes, la financiarisation améliore-t-elle (ou s'oppose-t-elle à) la soutenabilité du développement¹⁴ ? Le régime d'accumulation financière peut être défini comme celui qui tend à faire croître indéfiniment le taux de croissance de la rente financière. Si cette progression est plus rapide que celle du produit global, cela implique nécessairement une modification de la répartition préjudiciable à la soutenabilité puisque les salaires et les investissements augmentent nécessairement moins vite que le produit global.¹⁵

La maximisation de la rente financière est donc incompatible avec une perspective de soutenabilité qui exigerait que toute la population bénéficie équitablement de la croissance de la production et que des investissements croissants soient consacrés à améliorer les procédés techniques pour les générations à venir¹⁶.

La protection sociale : une question de répartition

Deux questions reviennent de manière récurrente dans la discussion sur les réformes à apporter à la protection sociale et notamment aux systèmes de retraites. L'une ne pose pas trop de difficultés pour l'explicitier : elle concerne le niveau de ressources nécessaire pour couvrir le vieillissement démographique et les changements de la demande sociale. L'autre est plus délicate car elle implique la répartition de ces ressources.

Le premier problème se pose ainsi : parallèlement à la modification de la composition par âges de la population, l'économie se transforme elle aussi ; il convient donc de mettre en comparaison l'évolution du taux de dépendance économique de la population inactive à l'égard de la population active et l'évolution du revenu par habitant. En d'autres termes, le vieillissement démographique est globalement supportable à condition que le taux de croissance de la production par habitant soit supérieur à celui de la population, c'est-à-dire que le PIB par habitant augmente. Comme la production peut augmenter en raison de trois causes fondamentales, la productivité horaire du travail¹⁷, le temps de travail individuel et le volume d'emploi, la condition précédente peut être synthétisée de la manière suivante : le produit des coefficients de ces trois variations doit être supérieur au coefficient de variation de la population.

Si cette condition est remplie, le vieillissement démographique n'est pas un problème économique puisque la charge pesant sur les actifs s'allège au lieu de s'alourdir. Pour reprendre l'exemple français, si le taux de dépendance économique s'accroît en moyenne de 0,56% par an au cours des quatre prochaines décennies, la probabilité pour que la progression du PIB par habitant soit supérieure à ce taux est très grande.

Mais le problème le plus discuté est ailleurs. Il est d'autant plus important à mettre en lumière qu'il est susceptible, si l'on n'y prend pas garde, de remettre en cause la conclusion précédente. L'économiste et démographe Didier Blanchet l'exprime ainsi : « L'essentiel du vieillissement est ainsi inévitable et le problème est plutôt de bien mesurer ses conséquences réelles pour les systèmes de retraite. Sur cette question, un élément de confusion possible concerne la prise en compte des progrès de productivité. Cette dernière peut s'accroître très sensiblement sur une quarantaine d'années : l'influence des variables démographiques s'en trouverait-elle réduite fortement pour autant ? Il existe deux façons d'envisager l'impact des progrès de productivité : l'une donne l'impression de résoudre totalement le problème des

¹⁴ . « Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Brundtland G.H. [1987, p. 51]. Cette définition englobe les deux aspects de la soutenabilité : social et écologique ; voir Harribey J.M. [1997, 1998 et 2004-a].

¹⁵ . Pour les démonstrations complètes, voir Harribey J.M. [2003-a].

¹⁶ . Voir Harribey J.M. [2001-c].

¹⁷ . Nous intégrons dans la productivité horaire les causes de l'augmentation de celle-ci, à savoir l'amélioration des connaissances, des techniques et de l'organisation du travail, ou encore l'intensification du travail.

retraites, mais elle est erronée ; l'autre est correcte mais de portée plus limitée. Le raisonnement erroné est le suivant : le vieillissement va certes doubler la charge pesant sur chaque actif, mais si la productivité de chaque actif est multipliée par deux en quarante ans, ce qui est une hypothèse très raisonnable, alors ces actifs devraient être capables d'assurer les mêmes retraites à des retraités deux fois plus nombreux sans qu'il y ait à augmenter leur taux de cotisation. Cette « solution » au problème des retraites n'est qu'en trompe-l'œil. Le problème n'est pas de garantir aux retraités de 2040 le même niveau de vie absolu qu'aux retraités d'aujourd'hui. Cet objectif est facile à atteindre mais il est insuffisant : l'efficacité des systèmes de retraite doit plutôt se mesurer en termes de pouvoir d'achat relatif des retraités, c'est-à-dire de rapport entre la retraite moyenne et le revenu net moyen des actifs. Par rapport à ce deuxième objectif, les progrès de productivité redeviennent neutres. A âge de la retraite, taux de chômage et taux d'activité donnés, l'évolution démographique implique bien de s'inscrire entre l'un ou l'autre des deux extrêmes suivants, qui sont totalement indépendants des hypothèses de productivité : - soit une division par deux du niveau de vie relatif des retraités sur les quarante ans à venir ; - soit le maintien strict de ce niveau de vie relatif, mais qu'il faudrait payer par une hausse d'à peu près deux tiers du taux de cotisation retraite des actifs. D'un peu plus de 12% du PIB consacrés aux retraites, on passerait à environ 20% affectés au même poste, d'ici 2040. »¹⁸

En résumé, quels que soient les gains de productivité et donc la croissance économique qui en résulte, ils n'enlèvent en rien la nécessité de procéder à une modification de la répartition interne à la masse salariale dès lors que l'on prend en charge un plus grand nombre de retraités et que l'on choisit de leur assurer une progression de leur niveau de vie parallèle à celle du niveau de vie des actifs. Ce point est exact comme nous allons le voir ensuite.

Prenons l'exemple de la situation française. En 2000, que nous prenons pour la date 1, la production de 100 est répartie approximativement en 40 de profits et 60 de masse salariale dont 12 de retraites (soit respectivement 80% et 20% de la masse salariale entre salaires¹⁹ et retraites). On prévoit qu'à la date 2 en 2040, les retraites nécessiteront 18,26% du revenu global. Faisons l'hypothèse que le revenu global double (ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,75%) et que le partage masse salariale et profits reste stable autour de 60%/40%. Alors, la masse salariale de 120 se répartira entre 83,48 de salaires directs et 36,52 de retraites, soit un partage de ladite masse de 69,57%/30,43%. On voit donc que le doublement du revenu global n'empêche pas cette nouvelle répartition interne à la masse salariale de s'opérer. Pour prendre une hypothèse inverse extrême, si la production reste stable entre les dates 1 et 2, la même modification interne à la masse salariale intervient. Les gains de productivité et la croissance économique sont donc « neutres » au regard de cette répartition interne à la masse salariale. La raison en est qu'il y a obligatoirement un transfert interne à la masse salariale dès l'instant où les proportions respectives d'actifs et de retraités se modifient et où l'on fait le choix politique de maintenir le niveau de vie relatif des uns par rapport aux autres. Le coefficient de transfert interne à la masse salariale des salaires vers les retraites ne dépend pas de la variation du revenu global mais seulement des variables démographiques et de l'évolution du taux de remplacement.

Mais la baisse de la part des salaires dans la masse salariale et la hausse concomitante de la part des retraites n'implique nullement une détérioration mécanique du niveau de vie absolu des uns ni des autres. Dans le premier exemple ci-dessus où la richesse globale double en 40 ans, sous les hypothèses d'un taux de dépendance économique des retraités par rapport aux actifs passant de 0,4 à 0,7 et d'un taux de remplacement stable, les salaires progressent de 48 à 83,48, ce qui, pour une population active stable, correspond à une croissance de 74% du

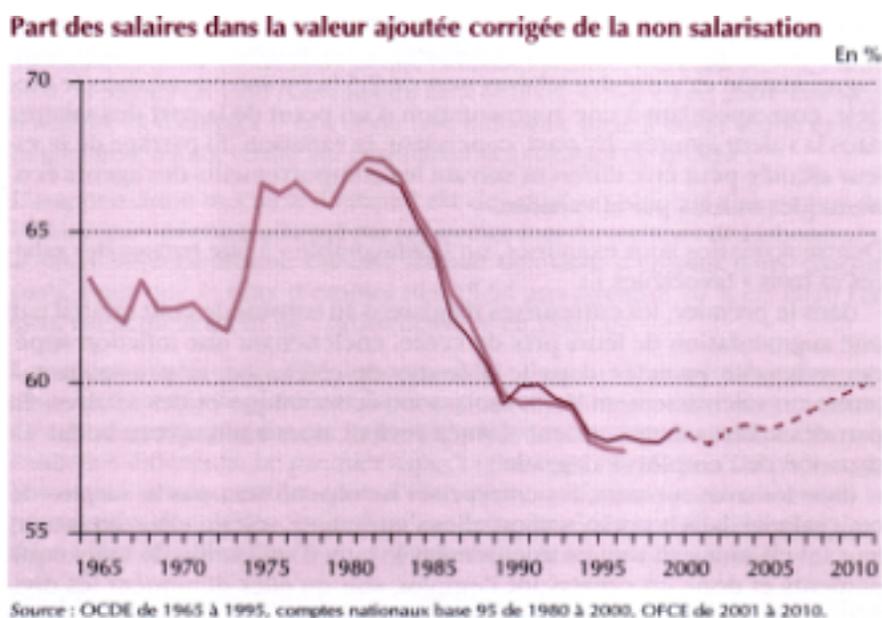
¹⁸ . Blanchet D. [2002].

¹⁹ . En réalité salaires + ensemble des cotisations sociales sauf les cotisations vieillesse.

pouvoir d'achat individuel en 40 ans, soit 1,39% par an, et le pouvoir d'achat de la retraite moyenne progressant lui aussi de 1,39% par an.

Dans l'hypothèse où le rapport des forces travail/capital ne change pas, les gains de productivité ne peuvent être récupérés en totalité sous forme de gains de pouvoir d'achat ou de réduction du temps de travail par les salariés²⁰. C'est le résultat de la modification de la répartition interne à la masse salariale. Mais on établit ainsi que la diminution relative des salaires au sein de la masse salariale n'équivaut pas à une baisse du niveau absolu. Ce n'est que dans le cas où les gains de croissance seraient trop faibles que cette baisse absolue interviendrait.²¹

Un autre élément doit être pris en compte, d'autant plus que, en réalité, il intervient en amont de celui qui vient d'être examiné. On a raisonné jusqu'ici comme si la frontière entre masse salariale et profits restait figée au niveau actuel. Or on sait que la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée a baissé d'environ dix points depuis vingt ans dans de nombreux pays de l'OCDE.



Source : Conseil d'orientation des retraites [2002, p. 117].

L'hypothèse implicite de ceux qui mettent en avant la neutralité des gains de productivité est que cette répartition primaire entre revenus du travail et revenus du capital est désormais intangible. Mais l'on voit bien que cette répartition primaire entre travail et capital a une influence non sur la *part* de la masse salariale qui va respectivement aux salariés et aux retraités, mais sur le *volume* que chacun reçoit.

La répartition de la valeur ajoutée est donc au centre de la question du financement des retraites, et cela quel que soit le système de retraites en vigueur. A ce propos, il convient de savoir si le niveau de la part de la masse salariale peut être considéré comme satisfaisant. Les économistes qui pensent impossible de relever ce niveau invoquent le fait que la baisse enclenchée depuis les années 1980 n'a fait que compenser la hausse qui était intervenue dans

²⁰ . On a supposé dans l'exemple que la part des gains de productivité affectée aux salariés actifs l'a été en totalité sous forme de hausse des salaires mais une modulation entre hausse des salaires et réduction du temps de travail est possible jusqu'à hauteur de 1,39% par an en équivalent hausse de salaires.

²¹ . Dans la situation de la France, ce taux de croissance minimal devrait être selon nos calculs d'environ 15% en 40 ans, soit 0,35% par en moyenne ; voir Harribey J.M. [2002].

la période précédente à cause de la poussée inflationniste des prix et des salaires²². Or ce diagnostic est contestable parce que la baisse de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée qui s'est produite depuis les années 1980, de l'ordre de 10 points de PIB, est presque le double de la montée qui avait eu lieu auparavant au cours de la décennie 1970 par rapport au niveau atteint dans la décennie 1960. De la fin de la seconde guerre mondiale à la fin des années 1960, le mouvement de salarisation de la population active et l'entrée de plus en plus massive des femmes dans l'emploi salarié expliquent largement et normalement la montée de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée, l'épisode inflationniste postérieur n'ayant été que temporaire et, somme toute, secondaire.

Il en résulte pour notre propos ici que les gains de productivité sont d'autant moins neutres pour le niveau de vie des salariés et des retraités et donc sur la viabilité et l'efficacité du système de retraites par répartition que la répartition entre masse salariale et profits est plus ou moins favorable aux travailleurs. Les « dilemmes intergénérationnels »²³ entre salariés et retraités ne se poseraient dans l'avenir que si, en amont, le conflit travail/capital tournait au désavantage du travail. La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites en France en est à ce sujet révélatrice : l'allongement de la durée de cotisations pour obtenir une retraite à taux plein vise moins à augmenter la durée effective et le taux d'activité de la population – ce qui est impossible tant que le nombre d'emplois ne progresse pas et que subsiste donc un chômage de masse – qu'à diminuer le taux de remplacement, la masse salariale considérée désormais comme immuable dans le temps malgré l'accroissement de la richesse globale devant être partagée entre les salariés et les retraités plus nombreux.

Précisons que l'utilisation équitable des gains de productivité futurs et le rétablissement d'une meilleure part de la masse salariale dans la valeur ajoutée n'exigent pas une hausse de la productivité sans égard pour d'autres contraintes de nature sociale ou écologique. Les gains de productivité sont acceptables s'ils se réalisent sans augmenter l'intensité du travail et sans accroître la pression sur l'environnement naturel, et dès lors il s'agit de les répartir équitablement. Si les gains de productivité n'étaient pas possibles ou pas souhaitables dans l'avenir à cause des contraintes précédentes, ni la capitalisation, ni le regain de natalité ne seraient des solutions au vieillissement de la population.²⁴

Enfin, la répartition de la valeur ajoutée n'est pas seulement une question interne aux pays développés. En effet, la libre circulation des capitaux donne la possibilité à leurs détenteurs de profiter de la mondialisation pour valoriser leurs avoirs dans des zones où les taux de rentabilité sont meilleurs grâce à une main d'œuvre bon marché. Cette stratégie est ainsi théorisée : « La population à forte épargne des pays développés et vieillissants subirait une baisse de rentabilité de sa richesse financière si elle devait investir exclusivement dans des droits de propriété sur le capital interne. Cependant, l'intégration mondiale des marchés de capitaux lui permet d'investir dans les droits de propriété sur le capital productif des zones où la population active est en forte croissance. [...] Les épargnants des zones riches seront donc mieux rémunérés qu'ils ne le seraient en autarcie. »²⁵. Cette interprétation fait écho au propos plus trivial : « Il faut faire payer nos retraites par les Chinois. »²⁶.

²² . Voir Piketty T. [2003] et Le Boucher E. [2003].

²³ . Cohen E., Fitoussi J.P., Pisani-Ferry J. [2003].

²⁴ . A cet égard, l'argumentation défendue par Godet M. [2003] est très contestable : un nouveau baby-boom ne peut être une réponse au problème créé par l'allongement de l'espérance de vie car, pour que cela soit vrai, il faudrait que, de génération en génération, le baby-boom connaisse une ampleur croissante, réengageant l'humanité dans une croissance démographique exponentielle.

²⁵ . Aglietta M., Château J., Fayolle J., Le Cacheux J., Touze V., Julliard M. [2001].

²⁶ . Boulard J.C. [1998].

La mondialisation capitaliste peut donc être analysée comme la phase actuelle de l'impérialisme dont l'échange inégal²⁷ est une forme particulièrement importante quoiqu'invisible. Les gains de productivité mesurés au sein des pays développés, sur lesquels on peut tabler pour le financement futur de la protection sociale, ont pour origine dans une large mesure le savoir-faire et les techniques de ces pays. Mais la productivité est calculée avec une production évaluée monétairement par le biais des prix puisqu'il y a beaucoup de produits à additionner. Or les prix à l'échelle internationale ne reflètent pas les contenus en travail à cause d'écarts de salaires souvent supérieurs aux écarts de productivité. Donc, ces gains de productivité mesurés au centre de l'économie-monde incorporent une part de valeur engendrée par la force de travail des pays de la périphérie capitaliste²⁸. On comprend que la protection sociale soit au cœur des rapports de forces sociaux noués sur le plan international.

2. L'allocation universelle au secours de la protection sociale ?

Deux séries de justifications à l'allocation universelle ont été présentées : l'une s'appuie sur une conception philosophique de l'équité, l'autre porte sur la place du travail dans la société aujourd'hui.

Quelle philosophie politique de l'équité ?

C'est Philippe Van Parijs qui, à la suite du débat sur la justice lancé par John Rawls, est allé le plus loin pour faire de l'allocation universelle et inconditionnelle un élément propre à renforcer le caractère juste de la société.²⁹

Selon Van Parijs, les modèles de l'Etat-Providence qui prévalent encore et qui imposent leurs normes éthiques sont basés sur des notions dépassées : autant le modèle *bismarckien* fondé sur la notion d'assurance que celui *beveridgéen* fondé sur une notion étroite de la solidarité soumettent les transferts sociaux à des conditions restrictives. Dans le premier cas, l'individu doit avoir cotisé même s'il souffre d'un handicap qui lui interdit de travailler ; dans le second, il faut qu'il fasse la preuve qu'il est privé contre son gré de la capacité à subvenir à ses besoins.

Aussi convient-il aux yeux de Van Parijs de favoriser l'émergence d'une troisième forme d'Etat-Providence plus évoluée qui supprimerait les deux restrictions précédentes en n'exigeant plus la moindre contrepartie en termes de travail au versement des prestations sociales dont le revenu d'existence deviendrait l'ossature principale.

Au nom de quel principe Van Parijs revendique-t-il l'abandon de toute conditionnalité ? Au nom de ce que Rawls appelle les bases de la dignité de soi. Et Van Parijs explique que l'allocation universelle permet à ceux qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins de ne pas être distingués de la masse et désignés ainsi publiquement comme incapables. Aussi puissant que soit l'argument il ne fait que dissimuler le problème qu'il est censé résoudre. La désignation publique ne visera certes pas celui qui n'a pas de ressources puisque personne ne sera plus dans ce cas, mais visera celui qui ne perçoit pas d'autre ressource que l'allocation universelle, étant privé d'emploi. En termes de dignité humaine, on n'est guère avancé.

²⁷ . Emmanuel A. [1969].

²⁸ . Harribey J.M. [2001-c].

²⁹ . Van Parijs P. [1990, 1991, 1994, 1997]. De plus, il a cherché à inscrire sa proposition dans une perspective de soutenabilité écologique. Le souci de soutenabilité n'est pas pris en compte par tous les théoriciens de l'allocation universelle. Ainsi Ferry J.M. [1995] inscrit sa proposition dans un programme de relance économique keynésien à l'échelle mondiale sans évoquer un instant les répercussions écologiques d'une croissance mondiale forte au Nord comme au Sud.

Il faut dire cependant qu'il existe au moins trois conceptions de l'allocation universelle ou revenu d'existence.³⁰ Le problème est de savoir si elles sont capables de répondre à l'exigence de solidarité vis-à-vis de ceux qui sont exclus durablement en même temps de la sphère productive et de la vie sociale.

La première de ces conceptions est libérale et proche de l'impôt négatif de Milton Friedman : elle consiste à supprimer le salaire minimum pour abaisser le coût du travail au niveau d'un équilibre de marché et à compléter les bas salaires par un revenu fourni par la collectivité. C'est un nouveau pas sur la voie de la dérégulation du « marché du travail ».

La deuxième conception est défendue par Van Parijs, Yoland Bresson, Jean-Marc Ferry et André Gorz. Elle ne vise plus à assurer le droit à l'emploi mais uniquement le droit à un revenu, l'individu choisissant de travailler, ou non, en plus. Cette déconnexion entre les deux droits est théoriquement intenable car il n'y a, macroéconomiquement, aucun revenu monétaire qui soit engendré hors du travail productif. De plus, elle entretient l'illusion que le capitalisme laisse aux individus dépossédés de capital la possibilité de choisir de ne pas travailler.

La troisième conception est avancée par Alain Caillé : le revenu dit de citoyenneté serait soumis à une inconditionnalité faible car il ne serait versé qu'au-dessous d'un certain seuil de revenu et serait ensuite dégressif. C'est la conception la plus astucieuse mais elle ne résout pas le problème majeur, à savoir que les individus ne souhaitent pas seulement travailler pour obtenir un revenu mais aussi parce que, en dépit de l'exploitation qu'il subit dans le cadre salarial, le travail reste un des moyens essentiels – bien que ce ne soit pas le seul – d'intégration dans la société : condition non suffisante mais nécessaire. La preuve en est que les soi-disant trappes à chômage ne sont pas vérifiées puisque la majorité des emplois pris par les rmistes sont des Contrats Emploi Solidarité ou des emplois à temps partiels qu'en toute logique libérale ils ne devraient pas accepter car ils ne leur rapportent presque rien³¹.

Dans tous les cas, si l'allocation universelle était un substitut permanent à une répartition équitable du travail et des revenus, elle ne serait qu'une rente versée à des chômeurs transformés en rentiers de la misère. L'économie dite « plurielle » ne serait alors que le masque d'une économie capitaliste attendrie mais dans laquelle la logique capitaliste resterait reine.³² Malheureusement, au lieu de concevoir un revenu social garanti comme mesure transitoire accompagnant une politique de retour au plein emploi, les partisans de l'allocation universelle imaginent celle-ci perpétuelle, entérinant la coupure définitive entre ceux qui peuvent s'insérer dans tous les aspects de la vie sociale et ceux qui se trouvent écartés de l'une de ses facettes les plus importantes encore, la participation au travail collectif. L'objet de l'équité est donc détourné : ce n'est plus l'égalité devant le droit fondamental au travail qui est considérée comme essentielle, c'est l'égalité devant le palliatif. Pour que le revenu garanti soit une forme de salaire socialisé et non pas une rente palliative, il faudrait au contraire que le lien organique des chômeurs avec les rapports sociaux dominants soit préservé.

En fait, l'allocation apparaît comme équitable, *mais au regard d'un critère lexicalement inférieur à un autre critère* qui est le droit à l'intégration à l'activité productive collective, à l'emploi et à un revenu décent. Ce droit est respectueux de la *dignité de soi*, que l'on peut considérer avec Rawls comme bien premier parmi les premiers. Dans le cas contraire, un droit premier fondamental n'étant pas respecté, on inventerait un droit à l'allocation, pâle succédané du droit fondamental. Les conditions de la liberté pour tout être humain n'étant pas remplies, un revenu monétaire serait chargé d'en apaiser la rigueur. Il est vrai qu'on quitterait

³⁰ . Harribey J.M. [1996, 2000-b]. Pour des typologies des propositions d'allocation universelle, voir Quirion P. [1996] et Clerc D. [1999].

³¹ . Voir Zajdela H. [2001].

³² . Voir Castel R. [1995, p. 19 et 245].

le terrain de la charité puisqu'on se placerait sur celui du droit. Mais le nouveau droit ne se situerait pas au même niveau que celui qui est bafoué.

Personne n'a pu démontrer le caractère non éthique et donc non équitable du fait de soumettre la solidarité à une participation au travail collectif, incluant toutes les facettes juridiques de l'emploi, pour ceux qui sont exempts de handicaps. Van Parijs se limite à dénoncer les failles de l'Etat-Providence beveridgéen qui tiennent au fait que sa logique est souvent battue en brèche par sa rivale, celle de l'Etat-Providence bismarckien. Et il n'a pas tort, mais on ne peut logiquement imputer à une faiblesse de la solidarité, qui serait congénitale, les insuffisances de sa mise en œuvre parce que celle-ci est contrecarrée par une autre logique.³³

Sur le plan de la philosophie politique, l'argumentation en faveur de l'allocation universelle est donc peu satisfaisante. Cela peut surprendre dans la mesure où ses partisans sont souvent des logiciens de première force. Il faut donc examiner l'autre versant des justifications qui surdétermine le premier : c'est celui qui concerne la philo-socio-économie du travail, c'est-à-dire, plus simplement, la place accordée au travail dans la société aujourd'hui.

En effet le débat sur le revenu d'existence ne peut se comprendre sans le replacer dans celui qui a occupé le devant de la scène pendant toute la décennie 1990 : le travail et/ou le travail salarié étaient soi-disant finis et il convenait d'abandonner l'objectif du plein-emploi.

Place du travail et revenu d'existence

Plus personne n'oserait soutenir aujourd'hui l'idée de la fin du travail avec l'aplomb dont certains ont fait preuve au cours de la décennie précédente. Ils commettaient une cascade d'erreurs. D'abord, une confusion entre les diverses acceptions du mot travail : tantôt associé à toute action humaine comportant un effort ou bien aboutissant à une œuvre, tantôt à un sous-ensemble du précédent (l'activité productive de biens et services), tantôt à une catégorie plus réduite encore (la forme sociale dominante que revêt l'activité productive dans le capitalisme, à savoir le travail salarié). La confusion entre les quatre grands types d'activités discernées par Aristote et Arendt (activités productives, politiques, culturelles et affectives) impliquait ensuite la confusion entre les activités économiques monétaires et les activités ne faisant pas l'objet d'échange monétaire. La pleine activité devait alors remplacer le plein emploi. Enfin, la montée du chômage était vue comme la résultante naturelle, normale et inéluctable de l'évolution technique et le silence total était fait sur la réalité des rapports sociaux, c'est-à-dire le renforcement de l'exploitation, que la restauration des profits capitalistes imposait.³⁴

Plusieurs des partisans de ces thèses erronées jurent maintenant leurs grands dieux qu'on les avait mal compris. Mais ils avaient eux-mêmes créé ce mythe hier et l'enterrent aujourd'hui.³⁵

Néanmoins, il en reste quelque chose et qui n'a pas fini d'empoisonner le débat, ce débat sur l'Etat-Providence et aussi celui sur les transformations socio-économiques actuelles.

En fin de compte, ce qui justifie, outre les considérations éthiques de justice sociale, le revenu d'existence aux yeux de ses partisans, c'est le recul du travail dans la production de richesses et de valeur. Parallèlement à la discussion sur le revenu d'existence proprement dit, on a vu se développer quantité de thèmes autour des nouvelles sources de création de valeur en même temps que la « nouvelle économie » gagnait sur l'« ancienne ».

³³ . Le Rapport du Commissariat Général du Plan présenté par Minc sur La France de l'an de l'an 2000 [1994], souffre du même défaut de raisonnement. Il joue constamment sur deux registres à la fois : la remise en cause de la mission de l'Etat-Providence et la dénonciation de l'impuissance de l'Etat-Providence à remplir cette mission.

³⁴ . Pour une critique, voir Ramaux C. [1997] et Harribey J.M. [1998-b].

³⁵ . Voir le numéro de bilan presque en forme d'autocritique de la *Revue du MAUSS* [2001].

Bresson a cherché à fonder théoriquement l'allocation universelle sur l'utilisation par les hommes de leur temps de vie. Selon lui, une unité de temps est identique pour tous les individus mais, dans la sphère économique, les unités de temps ont des valeurs d'échange différentes parce que les revenus monétaires comportent deux parts, l'une traduisant la valeur du temps identique pour tous, et l'autre traduisant l'efficacité de la part du temps qui est contraint car consacrée à l'activité productive, c'est-à-dire au travail. Il convient donc d'attribuer à tous l'équivalent de la valeur du temps qui définit le revenu d'existence que Bresson évalue aujourd'hui à environ 1800 francs par mois et par personne. Bien que les individus ne répartissent pas leur temps de manière identique entre ces deux parts, l'intégration dans la société reste possible parce que « la masse de monnaie est répartie selon les individus de manière inégale, de telle façon que l'unité de temps représente, pour tous, la même valeur économique »³⁶.

Bresson a raison de dire que toute relation d'échange est un échange de temps. La conséquence qu'il en tire est fautive : « seul le temps produit, il est la substance donnant une valeur au produit »³⁷. Sauf si on précise de quel temps il s'agit : le temps contraint consacré au travail, puisque par définition ce ne peut être le temps libre qui, selon l'auteur, correspond à une réserve. Autrement dit, les objections que l'on peut émettre à l'encontre de la thèse de Bresson rejoignent les précédentes : sa théorie de la valeur-temps ne fonde pas une nouvelle théorie de la valeur car elle ne fait que répartir la valeur créée dans le système productif par le travail en deux parts, l'une au titre des performances productives des individus, l'autre au titre de l'intégration de tous à la vie sociale. Mais quelle est la portée éthique de l'attribution d'une valeur monétaire au temps libre ? Comment concilier le fait que la valeur-temps serait la valeur de toute vie et celui que les valeurs-temps seraient différentes entre deux populations aux niveaux de développement différents ? La *valeur de la vie*, pour reprendre les termes de Bresson, d'un Africain serait-elle moindre que celle d'un Européen puisque les valeurs-temps calculées par l'auteur diffèrent ? Cela ne pourrait répondre à une exigence de justice sociale.

Par ailleurs, les nouvelles techniques introduiraient un nouveau paradigme, c'est-à-dire une révolution conceptuelle qui obligerait à abandonner toutes les catégories que nous utilisons pour analyser le capitalisme. Ainsi, le travail cesserait d'être le centre où se nouent les rapports sociaux capitalistes. Les plus osés qui allaient jusqu'à dire encore récemment que le travail était en voie de disparition affirment qu'il n'est plus et ne peut plus en être la source de la valeur. Cela résulterait du passage d'une économie produisant de la matière à partir de la matière et du travail à une économie produisant de l'information à partir de l'information et des connaissances. Dans une telle économie, compteraient les multiples externalités positives qui naîtraient de la mise en réseau et qui constitueraient le nouveau cœur de la création de valeur.

Or, l'augmentation de la productivité du travail qui résulte conjointement de l'amélioration des connaissances et du savoir-faire, du perfectionnement des techniques et de la mise en réseau des systèmes productifs et d'échange, n'infirme pas la théorie de la valeur-travail mais la confirme au contraire : au fur et à mesure que la productivité augmente, la valeur des marchandises diminue. Quand bien même le travail requis serait entièrement intellectuel, il n'en serait pas moins du travail³⁸, et quand bien même le travail nécessaire à la production diminuerait inexorablement jusqu'à disparition complète, cette théorie serait

³⁶ . Bresson Y. [1993, p. 57].

³⁷ . Bresson Y. 1993, p. 56].

³⁸ . Moulier Boutang Y. [2001-b] théorise la notion de « travail immatériel » qui supplanterait bientôt le travail matériel. Or, la notion de travail immatériel n'a aucun sens. Le travail, qu'il soit manuel ou intellectuel, est toujours d'ordre matériel. C'est le produit du travail qui, lui, est soit matériel soit immatériel ; voir Harribey J.M. [2004-b]

confirmée puisque la valeur d'échange tendrait vers zéro. Plus la richesse produite augmente en termes physiques, c'est-à-dire en termes de *valeurs d'usage*, plus la *valeur d'échange* diminue. Pourquoi entrevoit-on la possibilité d'accéder aux logiciels gratuitement ? Parce qu'ils ne valent rien ou presque, ne nécessitant que peu ou pas de travail, ou plus exactement parce que leur conception – véritable travail immense – est amortie sur un très grand nombre de duplications qui, elles, ne coûtent qu'un travail infime.

Ce que nous disons intègre très bien le fait que le travail se transforme fondamentalement sous les coups de boutoir d'un capital cherchant à instaurer un contrôle total sur le travail vivant. « L'extraction de sur-valeur n'a plus de sens qu'au niveau général de la société dans son ensemble » indique Yann Moulier Boutang³⁹ : cela est l'expression même de la loi de la valeur. En revanche, jamais le capitalisme n'a correspondu à la situation ainsi décrite : « Toute mesure de la richesse attribuée à l'individu en fonction du temps de travail devient en effet non seulement arbitraire mais profondément inhibitrice. »⁴⁰ A aucun moment, le salaire n'a représenté le temps de travail ; sinon, où se nicheraient le surtravail et la plus-value ? A la suite de l'incohérence consistant à affirmer que la notion de travail productif perd son sens tout en soulignant les progrès incessants de la productivité du travail, beaucoup d'auteurs aboutissent à la conclusion suivante : « Si le travail est un temps de plus en plus réduit, (...), peut-on continuer à faire du travail la source principale de la création de la valeur, sa mesure en même temps que la clé essentielle de sa répartition? »⁴¹ Or, le travail n'a jamais été en système capitaliste la clé de la répartition des richesses. C'est le capital qui est cette clé. Castoriadis exprimait la même chose ainsi : « à chacun, *selon ce qu'il possède* – au capitaliste, selon son capital, à l'ouvrier selon "sa force de travail" »⁴². Croire que chaque travailleur salarié ait jamais reçu l'équivalent de son travail, entendu comme le produit de son travail, est une trivialité mystificatrice. De même, le lien établi abusivement par la théorie dominante entre salaire et productivité ne l'a jamais été au nom de la théorie de la valeur-travail mais en référence à la théorie marginaliste.

L'affirmation selon laquelle « il n'existe plus de rapport clair entre la quantité de travail dépensée, les quantités produites et leur valeur »⁴³ ne veut rien dire. Elle enfourche un lieu commun qui s'exprime par l'énoncé de deux propositions totalement contradictoires : la productivité du travail ne cesse de s'accroître (ce qui est vrai) et la notion de travail productif a de moins en moins de sens (ce qui est exactement le démenti de la proposition précédente).

Contrairement aux affirmations les plus fréquentes, la loi de la valeur n'est pas « caduque »⁴⁴ dans le champ de l'économie : elle n'a jamais été aussi vraie puisque tous les prix des biens et services diminuent au fur et à mesure des gains de productivité. Mais, d'une part, elle n'a pas et n'a jamais eu de validité en dehors de ce champ. L'« au-delà » de la loi de la valeur dont parle Gorz⁴⁵ n'a de sens que dans la reconquête de champs dans lesquels elle ne gouvernerait pas, mais dire que « [l'évolution présente] exige de fait une autre économie dans laquelle les prix ne reflètent plus le coût immédiat du travail, de plus en plus marginal, contenu dans les produits et les moyens du travail »⁴⁶ est proprement absurde dès lors que la faible place du travail signifie une productivité très élevée.

Tous les contresens sur la relation entre travail et valeur ne sont donc que la manifestation du fantasme bourgeois de la productivité du capital : « (...) le changement

³⁹ . Moulier Boutang Y. [2001-b, 137].

⁴⁰ . Moulier Boutang Y. [2001-b, 138].

⁴¹ . Sue R. [1994, p. 231 ; voir aussi p. 234] ; ainsi que Perret P., Roustang G. [1993, p. 65-66].

⁴² . Castoriadis C. [1978, p. 286].

⁴³ . Caillé A. [1997, p. 42].

⁴⁴ . Gorz A. [1997, p. 148].

⁴⁵ . Gorz A. [1997, p. 145].

⁴⁶ . Gorz A. [1997, p. 148].

intervenir depuis un siècle : ce sont désormais les machines et les systèmes qui travaillent au sens propre, et non plus les hommes » nous dit Dominique Méda⁴⁷. Dans cette affirmation, il y a trois erreurs. La première est d'appliquer aux machines la notion de travail et de considérer qu'elles sont indépendantes de l'intervention humaine. La deuxième est de sous-entendre que le capital a la possibilité de s'accroître macroéconomiquement de manière autonome. La même illusion théorique règne chez les partisans de l'allocation universelle que chez les propagandistes de systèmes de retraites par capitalisation : le capital pourrait s'auto-engendrer. Or, il n'y a pas de génération spontanée du capital⁴⁸. La troisième est de confondre le nombre d'unités de marchandises produites et la valeur de celles-ci. Le glissement vers la théorie néo-classique est alors définitif avec la confusion entre valeur d'usage et valeur d'échange et l'identification de la seconde à la première : « la valeur d'usage produite peut n'avoir aucun rapport avec le temps consommé pour la produire » affirme Gorz⁴⁹. Or, la valeur d'usage n'a jamais eu de relation avec la quantité de travail dépensée. Quant à Mouliez Boutang, il nous livre cette affirmation ahurissante : « Avec la financiarisation, la valeur émerge de la sphère de la circulation monétaire tandis que la sphère industrielle perd le monopole de la création de valeur et donc du travail qualifié à tort de "directement productif". »⁵⁰ Penser que la création de la valeur aurait une source aussi invisible que miraculeuse, située quelque part dans l'informationnel en tant que tel, indépendamment du travail des « informateurs » et de celui des producteurs de leurs outils, ou bien dans le virtuel boursier, ne pourrait que nous conduire à nous échouer sur la vacuité de la thèse du capital source de la valeur et de la richesse. On sait combien cette thèse produit de ravages dans les esprits avec la propagande pour les fonds de pension. Mouliez Boutang affirme⁵¹ qu'il y a « 1. un déplacement de la source de la richesse vers l'activité de conception » et que « 2. les principaux générateurs de valeur ajoutée sont les transactions de toute nature, en particulier celles qui sont liées à la communication et à la distribution ». On admettra la première affirmation : il s'agit bien alors du *travail* (baptisé *activité*) de conception. Mais cette affirmation rend caduque la seconde qui renoue avec la thèse néo-classique situant la source de la valeur dans l'acte d'échange. Bref, tout est confondu : création et réalisation de la valeur, ou encore création et captation de la valeur⁵².

La plupart des auteurs défendant le principe d'une allocation universelle invoquent un droit à l'héritage de la société : les richesses accumulées, qu'elles soient matérielles ou emmagasinées en savoir et savoir-faire, et que nous recevons sans aucun effort des générations antérieures, définissent pour chacun un droit égal pour y accéder. Mais ces richesses représentent un stock et non un flux. S'il n'y a pas de travail effectué à partir de ce stock, aucun flux de revenu ne peut être engendré. Or, répétons-le, tout revenu, d'existence ou d'activité, n'apparaît qu'à partir d'un travail productif sans lequel le stock ne peut être valorisé.

Mais, comme l'ensemble de la production ne relève pas – on en est sans doute très éloigné – de l'automatisation complète et donc de l'abondance et de la gratuité, la lutte continue pour l'appropriation de la valeur créée par le travail, celui-ci étant loin d'avoir disparu dans le monde. D'abord, la guerre que mènent les détenteurs de capitaux contre l'emploi, les salaires et les conditions de travail bat son plein.⁵³ Ensuite, les concentrations

⁴⁷ . Méda D. [1994, p. 338].

⁴⁸ . Harribey J.M. [1999-b].

⁴⁹ . Gorz A. [1997, p. 140].

⁵⁰ . Mouliez Boutang Y. [2001-a, p. 23, souligné par moi]. Cet auteur apporte la preuve qu'on n'échappe pas à l'alternative : c'est le travail ou le capital qui produit la valeur. Pour une critique voir Harribey J.M. [2001-c].

⁵¹ . Mouliez Boutang Y. [2001-b, p. 137].

⁵² . Voir Harribey J.M.[2001-c].

⁵³ . En France, de 1988 à 1998, la productivité du travail a augmenté de 26% et le pouvoir d'achat des salaires nets de 1,6% ; où est passée la différence sinon en profits ?

d'entreprises par fusions ou absorptions se multiplient : leurs instigateurs entendent se positionner à la meilleure place pour capter le plus de valeur possible par le biais de prix de monopole bien au-dessus de la valeur des produits ou tout simplement par le biais de la spéculation sur les plus-values futures.⁵⁴

L'apparence est donc trompeuse : on croit voir poindre de nouveaux secteurs économiques à l'origine d'une source miraculeuse de valeur ajoutée potentiellement infinie. Il n'en est rien : avant même de jaillir, cette source est tarie si elle ne contient en elle aucun travail. Elle ne produira de la valeur que pour autant qu'elle nécessitera du travail. En revanche, si cette production, dont on suppose qu'elle correspond à des besoins, ne requiert que peu de travail, la richesse produite sera proportionnelle à la productivité élevée, tout en n'ayant qu'une valeur faible mais pouvant être vendue pour certains produits à un prix démesuré. Tel est le paradoxe, faible valeur et prix élevé par captation de valeur pour les produits des secteurs dominants, paradoxe dont la levée démystifie la « nouvelle économie ».⁵⁵

L'accumulation du capital entraîne une diminution de la *quantité* de travail social mais sans que cela signifie pour autant une invalidation du critère, le *travail social*. Autrement dit, l'accumulation conduit, en son point ultime, à une dégénérescence de la valeur mais non une dégénérescence de la *loi* de la valeur. Plus la productivité du travail est élevée, plus celui-ci crée, dans le même laps de temps, de valeurs d'usage, c'est-à-dire de richesses en biens et services, mais moins celles-ci ont de valeur⁵⁶, au sens de valeur d'échange.⁵⁷

Il faut préciser que l'évolution considérable de l'activité économique vers des productions immatérielles, dans lesquelles les intrants sont eux-mêmes pour une large part des services, et dans lesquelles un travail de type intellectuel est surtout requis, ne change strictement rien à la nature de la relation entre l'accumulation du capital et le travail. La production a beau se détacher quelque peu⁵⁸ de la matière, l'accumulation du capital à l'échelle globale⁵⁹ ne se détache pas, et ne peut pas se détacher, de l'emploi de la force de travail. Par suite, la création de revenus monétaires ne peut se détacher à l'échelle globale du travail productif de valeur monétaire. La confusion entre raisonnement à l'échelle individuelle et raisonnement à l'échelle sociale est totale chez nombre d'auteurs⁶⁰.

⁵⁴ . Voir Harribey J.M. [2001-a].

⁵⁵ . La même illusion théorique règne chez les partisans de l'allocation universelle que chez les propagandistes de systèmes de retraites par capitalisation : le capital pourrait s'auto-engendrer. Or, il n'y a pas de génération spontanée du capital [Harribey J.M., 1999-b].

⁵⁶ . Marx K. [1968, p. 284 et 305] explique dans les *Grundrisse* qu'au fur et à mesure de l'augmentation de la productivité du travail et de la disparition du travail vivant (ce qui est une « tautologie » selon lui), la valeur d'échange disparaît, conformément à... la loi de la valeur. Voir aussi Ricardo D. [1992, p. 289-301].

⁵⁷ . Voir Harribey J.M. [1997 et 1999-a]. Pas plus qu'il n'engendre le bonheur économique, le marché ne crée de la valeur. Il ne fait que la répartir : le « marché du travail » (le rapport des forces) répartit la valeur ajoutée entre salaires et profits ; le marché des marchandises (produits matériels et services) répartit les profits entre investisseurs au prorata du capital engagé ; et le marché des capitaux s'interpose de plus en plus pour présider à ce dernier partage par le biais des acquisitions et des fusions.

⁵⁸ . Quelque peu seulement car pour échanger des informations et faire de la « communication », il faut des ordinateurs, des câbles, des satellites, des fusées, de l'énergie, etc., et des bras et des cerveaux pour faire fonctionner le tout.

⁵⁹ . On précise bien à l'échelle globale, parce que l'accumulation individuelle peut, elle, se produire par captation : un holding financier sans aucun salarié peut ainsi accumuler.

⁶⁰ . Zin J.[2001, p. 13] : « Ce qui apparaît dans une conception écologiste du travail, c'est que le travail n'a pas de rapport avec le revenu, ou très peu, contrairement à ce que croient la plupart des "marxistes" ». Gleizes J. [2001, p.15] surenchérit : « Pour [les marxistes], partant du principe que le travail est la seule source de richesse (en simplifiant à l'extrême la loi de la valeur), ils sanctifient le travail... ». On reste abasourdi devant tant de confusions : confusion entre richesse et valeur, confusion entre la définition du travail productif de valeur pour le capital et celle du travail productif de valeurs d'usage et donc confusion avec une soi-disant « sanctification » du travail, etc.

L'argument selon lequel l'allocation universelle se justifierait par le fait que le travail aurait cessé d'être productif est donc dépourvu de sens.

Il y a pire : consciemment ou non, les partisans du revenu d'existence entrent dans le jeu de l'idéologie de la marchandisation. Comme la production de richesse n'est pas réductible à celle de la valeur reconnue par la vente sur le marché, certains prétendent que la « production » de lien social crée une valeur économique que la société doit rémunérer en tant que telle, explique Moulier Boutang⁶¹. C'est une erreur⁶² qui sert à justifier le remplacement du plein emploi par l'allocation universelle comme le prône Bresson⁶³. La production de biens et services dans un secteur non marchand crée des valeurs d'usage, donc de la richesse, et la construction du lien social est donnée de surcroît si le travailleur fournissant ces biens et services est reconnu à part entière.

Méda joue sur (ou bien est victime de) la polysémie du terme *valeur* quand elle écrit : « J'ai moi-même plaidé pour qu'à côté des activités purement productives (le travail), on reconnaisse de la valeur – et derechef qu'on accorde un espace et un temps suffisants – aux activités politiques, familiales, culturelles et personnelles [...] »⁶⁴.

Tout ceci participe de la nouvelle utopie social-libérale qui voudrait dépasser le vieux clivage marché/État en constituant une économie solidaire « élargie à trois pôles »⁶⁵ par la reconnaissance *économique* de la sphère de la *réciprocité*, ce qui est parfaitement contradictoire, de même que vouloir « mesurer l'apport du travail non rémunéré à l'économie »⁶⁶ comme l'écrit Jean-Louis Laville.⁶⁷

De plus, l'incorporation d'externalités positives non monétaires – et qui ne doivent pas être monétarisées – ne change rien à la valeur économique qui est engendrée par l'activité productive.⁶⁸ Sauf à donner une valeur économique à la photosynthèse réalisée par la lumière

⁶¹ . Moulier Boutang Y. [1999].

⁶² . Aussi grande que de dire que la nature a une valeur économique intrinsèque ; voir Harribey J.M. [1999-a].

⁶³ . Bresson Y. [1999].

⁶⁴ . Méda D. [2001, p. 76].

⁶⁵ . Laville J.L. [1996, p. 50].

⁶⁶ . Laville J.L. [1998].

⁶⁷ . Par ailleurs, Sue R. [1997, p. 11] écrit : « Par secteur quaternaire, il faut entendre une grande partie de l'économie associative fondée sur les échanges mutuels de services et la réciprocité, sur la formation et l'information, sur le lien social et la socialisation. Sa reconnaissance et son organisation permettraient le développement d'un secteur à part entière dans l'économie. Ce secteur libérant l'économie immatérielle et son potentiel d'intelligence, ouvrirait une nouvelle phase d'expansion. ». C'est la confusion la plus totale : entre ce qui relève de la sphère économique et ce qui relève de la sphère de la réciprocité ; entre la sphère de la réciprocité et la sphère de la production de services immatériels qui aujourd'hui relèvent pour la plupart du capitalisme. Signalons l'innovation associative donnée en exemple de tremplin pour le marché par Sue R. [1997, p. 126] : le Club Méditerranée. Ces erreurs sont à relier à la conception libérale fondamentalement fautive de la valeur qui transparaît quand l'auteur dénonce « la fiction du travail salarié marchand comme l'alpha et l'oméga de la création de la richesse, alors qu'il est en réalité une espèce en voie de disparition. Cette fiction a déjà éclaté puisque les revenus du capital et ceux de la redistribution sociale sont désormais supérieurs aux revenus primaires tirés du travail. » [Sue R., 1997, p. 13]. Il n'y a pas d'erreur plus grossière que de croire que le fait que les revenus du capital et de la redistribution seraient supérieurs aux salaires constituerait une preuve que ce n'est pas le travail qui a engendré tous les revenus distribués.

⁶⁸ . Les projets de monétiser l'éthique, l'esthétique, le lien social, la nature, etc., et celui de rémunérer, à travers un revenu d'existence, le temps social passé à susciter de la convivialité, sont absurdes. L'indicateur du PIB n'est pas « faux » comme le croit Méda D. [1999, p. 60]. Il représente la valeur économique, si tant est qu'on sache la mesurer, et seulement elle. C'est-à-dire une (petite) partie de la richesse. Les économistes classiques anglais et Marx, tant décriés aujourd'hui, avaient eu l'intelligence de reprendre la distinction d'Aristote entre valeur d'usage et valeur d'échange. Si l'on suit cette distinction, aucune confusion n'est possible. Les valeurs d'échange n'épuisent pas les valeurs d'usage et la rationalité économique englobe la rationalité du profit mais ne s'y réduit pas. C'est aux néo-classiques qu'il faut adresser des reproches : à la suite de Say, ils ont mis un signe d'équivalence entre valeur d'usage et valeur d'échange en fondant la seconde sur la première. Beau tour de

du soleil, ou bien à verser un salaire maternel, ou encore à verser un revenu à l'individu qui « produit » du lien social dans son association. A ce moment-là, la marchandisation du monde serait en voie d'achèvement parce qu'enfin les capitalistes et les libéraux auraient réussi à faire coïncider exactement valeur d'usage et valeur (monétaire), c'est-à-dire richesse et valeur. Le dépassement du salariat ne peut provenir d'une telle marchandisation croissante du monde mais au contraire de la préservation et de l'extension des sphères non marchande et non monétaire.⁶⁹

Le principal danger d'une priorité absolue donnée à l'allocation universelle serait de mettre une croix sur l'insertion globale de tous les individus à tous les compartiments de la vie sociale ; à l'inverse, le risque d'un refus de cette allocation serait de ne pas tenir compte des situations d'urgence provoquées par le chômage et l'exclusion. Dans ces conditions s'imposent un relèvement immédiat et important des « minima sociaux » et un élargissement d'un revenu social garanti aux catégories qui sont aujourd'hui exclues soit en France du RMI (jeunes de moins de 18 à 25 ans) soit d'allocation chômage. Le versement de ce revenu garanti par la société serait permanent *tant qu'elle n'a pas réussi à éradiquer le chômage*.

Le versement de ce revenu n'évite l'approfondissement de la coupure entre ceux qui peuvent s'insérer globalement dans la société et les « assistés » que si une action efficace pour le plein emploi est menée. Dans cette perspective la réduction de la durée du travail, immédiatement vers 35 heures, rapidement vers 32 heures ou 4 jours par semaine, est un impératif, en privilégiant la progression des salaires faibles et modestes pour réduire les inégalités, et en évitant l'intensification du travail et la désarticulation des temps sociaux et familiaux. Par la suite, l'utilisation prioritaire des gains de productivité pour poursuivre la réduction du temps de travail est indispensable, d'une part, pour rester vigilant face au risque de chômage et, d'autre part, pour inverser le partage entre salaires et profits qui a eu cours pendant les deux dernières décennies.⁷⁰

Les récentes propositions du rapport Belorgey-Fourquet⁷¹ représentent des avancées positives. Mais il n'est pas certain que l'Allocation Compensatrice de Revenus d'Activités, idée reprise du rapport Godino⁷², soit susceptible de refonder véritablement la protection sociale :

- car elle suppose que le chômage est pour partie due à un choix rationnel des chômeurs ;
- car elle postule que le retour à l'emploi passe par des emplois à temps partiel ;

passé-passe qui permet de justifier la marchandisation du monde puisque l'extension de la satisfaction (de l'utilité) ne peut provenir à leurs yeux que de l'extension du champ de la valeur d'échange.

⁶⁹ . C'est une voie de recherche autour de la notion de soutenabilité sociale et écologique. Voir Harribey J.M. [1997, 1998-a, 1999-a].

⁷⁰ . La bataille pour l'emploi pour tous est une bataille pour la répartition sociale des gains de productivité, principalement par le biais de la réduction du temps de travail. Husson [1999, p. 145-146] écrit à juste titre : « (...) le projet radical centré sur la réduction du temps de travail (...) n'a pas besoin de postuler la fin du travail ou l'abondance, et se borne à organiser socialement son progressif dépérissement. (...) Si déconnexion il doit y avoir, c'est entre le salaire des travailleurs et la rentabilité directe de leur travail, et cette déconnexion ne peut s'opérer que par une socialisation de l'affectation du travail, qui passe par des transferts de valeur en direction des services moins rentables mais socialement prioritaires. Le rôle des services publics, de la socialisation de l'offre et l'objectif de gratuité tiennent une place centrale dans cette perspective. En un certain sens, elle s'oppose directement au projet de contournement qui inspire l'idée de tiers secteur, en mettant en avant l'exigence d'une maîtrise directe des choix sociaux, et donc d'une opposition frontale aux purs critères de profit. ». En fait, il s'agit de subordonner les impératifs de rentabilité à ceux de la justice et de la paix. Mais, en disant cela, on s'écarte de l'économie elle-même pour se rapprocher de l'éthique. On s'occupe moins de la valeur que des valeurs.

⁷¹ . Commissariat Général du Plan [2000].

⁷² . Godino R. [1999].

- car elle renforce le risque du développement de l'emploi précaire et de l'abaissement des salaires en invitant ou en forçant les rmistes à accepter des emplois de misère : les trappes à chômage ne sont pas vérifiées mais en revanche, les trappes à pauvreté risquent de l'être.

On entre dans une succession de paradoxes étonnants : après avoir incité les travailleurs à cesser leur activité, on veut les réinciter au travail ; après avoir tout fait pour que les entreprises créent des emplois précaires et mal payés, on veut encourager les chômeurs à les accepter ; on veut promouvoir une économie dite plurielle sans voir qu'on l'a déjà puisqu'il y a exploités et exploités.

Le système de droits à trois étages hiérarchisés que proposent Caillé et Laville est original : une protection inconditionnelle contre la misère, un cumul possible de cette protection avec des revenus du travail et une garantie que la collectivité fournit des occasions d'activités auxquelles chacun est libre de participer ou non pour bénéficier de protections complémentaires⁷³. Mais la distinction entre les deuxième et troisième étages est oiseuse puisque le revenu complémentaire du deuxième étage cumulable avec le revenu minimum ne peut venir que de l'entrée dans le troisième. Quant au premier étage, censé être le plus important, il comporte le risque de ruiner les efforts pour que les deux autres soient autre chose que l'insertion sur un marché du travail encore plus dérégulé.

Ne nous y trompons pas, le débat sur le revenu d'existence ou ses différentes variantes vise à évacuer un autre débat plus important : comment redéfinir des normes d'emplois décentes ? *In fine*, comment améliorer le rapport de forces en faveur des salariés pour recommencer à penser un après-capitalisme ?

⁷³ . Caillé A., Laville J.L. [2001].

Bibliographie

- Abramovici G. [2004], « La protection sociale en Europe », *Eurostat, Statistiques en bref*, « Populations et conditions sociales », Thème 3, n° 6.
- Aglietta M., Château J., Fayolle J., Le Cacheux J., Touze V., Julliard M. [2001], « L'avenir de nos retraites face à la globalisation financière : une exploration du modèle INGENUE », *La Lettre du CPII*, n° 200, avril, in *Problèmes économiques*, n° 2722, 18 juillet 2001.
- Aznar G., Caillé A., Laville J.L., Robin J., Sue R. [1997], *Vers une économie plurielle, Un travail, une activité, un revenu pour tous*, Paris, Alternatives économiques, Syros.
- Banque mondiale [1994], « Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth », *Policy Research Bulletin*, 5° volume, n° 4, août-octobre.
- [1997], *Rapport sur le développement dans le monde 1997, L'Etat dans un monde en mutation*, Washington, D.C., Oxford University Press.
- Beffa J.L., Boyer R., Touffut J.P. [1999], *Les relations salariales en France*, Note de la Fondation Saint-Simon.
- Belorgey J.M. [2001], *Refonder la protection sociale, Libre débat entre les gauches*, Paris, La Découverte.
- Blanchet D. [2002], « Evolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », *Population & sociétés*, n° 383, octobre.
- Boulard J.C. [1998], « Réflexion faite, oui aux fonds de pension », *Le Monde*, 13 novembre.
- Bresson Y. [1993], *L'après-salariat, Une nouvelle approche de l'économie*, Economica, 2° éd.
- [1999], « Il faut libérer le travail du carcan de l'emploi », *Le Monde*, 16 mars.
- Brundtland G.H. [1987], Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), *Notre avenir à tous*, Montréal, Ed. du Fleuve.
- Brutel C. [2001], « Projections de population à l'horizon 2050, Un vieillissement inéluctable », *INSEE Première*, n° 762, mars.
- Burg D. [2003], « La Haye confronté au coûteux renflouement des fonds de pension », *Les Echos*, 17 et 18 janvier.
- Caillé A. [1995], « Sortir de l'économie », dans Latouche S. (sous la dir. de), *L'économie dévoilée, Du budget familial aux contraintes planétaires*, Paris, Ed. Autrement, Série Mutations, n°159.
- [1996], « Pour en finir dignement avec le XX° siècle : temps choisi et revenu de citoyenneté », *La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle*, n° 7, 1er semestre, p. 135-150.
- Caillé A., Laville J.L., « Inconditionnalité, cumulabilité et responsabilité : pour un nouveau modèle européen d'Etat-Providence. Vers un revenu minimum d'initiative », *Refonder la protection sociale, Libre débat entre les gauches*, Paris, La Découverte, p. 181-194.
- Camdessus M. [2000-a], Entretien, *Sud-Ouest*, 27 mai.
- [2000-b], Entretien, *Sud-Ouest*, 17 octobre.
- Castel R. [1995], *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Castoriadis C. [1978], « Valeur, égalité, justice, politique: de Marx à Aristote et d'Aristote à nous », dans *Les carrefours du labyrinthe*, Paris, Seuil.
- Clerc D. [1999], *Sommes-nous condamnés au chômage ? Faux débats et vraies questions sur l'emploi et le travail*, Paris, Syros.
- Cohen E., Fitoussi J.P., Pisani-Ferry J. [2003], « L'illusoire taxation du capital », *Libération*, 12 juin.
- Commissariat Général du Plan [1991], *Emploi-Croissance-Société*, Paris, La Documentation française.
- [1994], *La France de l'an 2000*, Paris, O. Jacob, La Documentation française.
- [1995], *Le travail dans vingt ans*, Paris, O. Jacob, La Documentation française.
- [2000], *Minima sociaux, revenus d'activité, précarité*, Paris, La Documentation française.
- Concialdi P. [1999], « Pour une économie politique de la protection sociale », *Revue de l'IREs*, n° 30, 2, <http://www.ires-fr.org/files/publications/revue/r30/chap7.pdf>.
- Conseil d'orientation des retraites [2002], *Retraites : renouveler le contrat social entre les générations, Orientations et débats*, Paris, La Documentation française.
- Emmanuel A. [1969], *L'échange inégal, Essai sur les antagonismes ans les rapports internationaux*, Paris, F. Maspero.

- Eme B., Laville J.L. (sous la direction de) [1994], *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Ferry J.M. [1995], *L'allocation universelle, Pour un revenu de citoyenneté*, Ed. du Cerf.
- Fondation Copernic, *Un social-libéralisme à la française ?, Regards critiques sur la politique économique et sociale de Lionel Jospin*, Paris, La Découverte.
- Freyssinet J. [1999], « L'euro, l'emploi et la politique sociale », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 56, janvier, reproduit dans *Problèmes économiques*, n°2623, 30 juin.
- Friot B. [1998], *Puissances du salariat, Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute.
- [1999], *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, Paris, La Dispute.
- [2001], « Le salaire universel », *Ecorev, Revue d'écologie politique*, n° 7, décembre, p. 29-33.
- Gillion C. [2000], « Développement et réforme des régimes de retraites de la sécurité sociale : l'approche du Bureau international du travail », *Revue internationale de sécurité sociale*, janvier-mars, vol. 53, n° 1, p. 43-77.
- Gleizes J. [2001], « Notes » à Zin J., « Ecologie, travail et revenu », *Ecorev', Revue critique d'écologie politique*, n° 7, décembre, p. 14-15.
- Godet M. [2003], « Retraites : les sept péchés capitaux », *Le Monde*, 11 janvier.
- Godino R. [1999], « Pour la création d'une allocation compensatrice de revenu », Note de la Fondation Saint-Simon, février.
- Gorz A. [1997], *Misères du présent, Richesse du possible*, Paris, Galilée.
- Grauwe P. de [2002], « Globalisation et Sécurité sociale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, n° 2, tome XLI, reproduit in *Problèmes économiques*, n° 2801-2802, 19-26 mars 2003, sous le titre « La mondialisation met-elle en péril la Sécurité sociale ? ».
- Harribey J.M. [1996], « Théorie de la justice, revenu et citoyenneté », *La Revue du MAUSS semestrielle*, n° 7, 1er semestre, p. 188-198.
- [1997], *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, L'Harmattan.
- [1998-a], *Le développement soutenable*, Paris, Economica.
- [1998-b], « Travail, emploi, activité : éléments de clarification de quelques concepts », *Economies et Sociétés, Série A.B.* n° 20, 3, p. 5-59.
- [1999-a], « La soutenabilité : une question de valeur(s) », Université Bordeaux IV, C.E.D., D.T. n° 34.
- [1999-b], « Il n'y a pas de génération spontanée du capital », Préface à J. Nikonoff, *La comédie des fonds de pension, Une faillite intellectuelle*, Arléa, p. 259-265.
- [2000-a], « La valeur-travail et l'avenir du travail en débat » in Abdelmalki L., Peeters A. (sous la coord. de), GATE, CNRS, *Alternatives économiques et sociales, Pour entrer dans le XXIème siècle*, Limonest, L'Interdisciplinaire, p. 87-98.
- [2000-b], « Une allocation universelle garantirait-elle une meilleure justice sociale ? », in Charpentier F. (sous la dir. de), *Encyclopédie : Protection sociale, Quelle refondation ?*, Paris, Economica, Liaisons sociales, 2000, p. 1211-1221.
- [2000-c], « De la fin du travail à l'économie plurielle : quelques fausses pistes », in Appel des économistes contre la pensée unique, *Le bel avenir du contrat de travail, Alternatives au social-libéralisme*, Paris, Syros, p. 19-40.
- [2001-a], « L'entreprises sans usines ou la captation de la valeur », *Le Monde*, 3 juillet.
- [2001-b], « Les frontières de la solidarité », *Le Passant Ordinaire*, n° 37, novembre-décembre.
- [2001-c], « La financiarisation du capitalisme et la captation de la valeur » in Delaunay J.C. (coord.), *Le capitalisme contemporain, Questions de fond*, Paris, L'Harmattan, p. 67-111.
- [2001-d], « Fin du travail : idée fausse et vraies questions », in TerrierJ., Poltier H. (sous la dir. de), *Vers de nouvelles dominations dans le travail ? Sur le sens de la crise*, Lausanne, Payot, p. 153-175.
- [2002], « Le discours libéral sur les retraites oscille entre sophismes et apories », Forum Social Européen de Florence, 7 novembre, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites9.pdf>.
- [2003-a], « Le régime d'accumulation financière est insoutenable socialement et écologiquement », in Harribey J.M. et Löwy M. (coordinateurs) [2003], *Capital contre nature*, Paris, PUF, Actuel Marx, p. 109-121.

[2003-b] , « Le travail productif dans les services non marchands : un enjeu théorique et politique », Séminaire MATISSE-Hétérodoxies, Université Paris I, 24 octobre, reproduit dans *Documents de travail*, n°91, Université Bordeaux IV, CED.

[2004-a], *La démence sénile du capital, Fragments d'économie critique*, Bègles, Ed. du Passant, 2^e éd.

[2004-b], « Le cognitivisme, nouvelle société ou impasse théorique et politique ? », *Actuel Marx*, « Marx et Foucault », n° 36, septembre, p.151-180.

- Holzmann R. [1988], *Reforming Public Pensions*, Paris, OCDE.

[2000-a], « L'approche de la Banque mondiale quant à la réforme des pensions », *Revue internationale de sécurité sociale*, janvier-mars, vol. 53, n° 1, p. 13-42.

[2000-b], « La réforme des retraites : l'approche de la Banque mondiale », [http://wbln0018.worldbank.org/html/FinancialSectorWeb.nsf/\(attachmentweb\)/spdp009807french/\\$FILE/spdp009807french.pdf](http://wbln0018.worldbank.org/html/FinancialSectorWeb.nsf/(attachmentweb)/spdp009807french/$FILE/spdp009807french.pdf).

- Husson M. [1999], « Fin du travail ou réduction de sa durée ? », *Actuel Marx*, PUF, n° 26, 2^e sem., p. 127-145.

[2003], *Les casseurs de l'Etat social, Des retraites à la Sécu : la grande démolition*, Paris, La Découverte.

- Köhler H. [2002], Entretien, *Le Monde*, 23 janvier.

- Langellier J.P. [2002], « En Grande-Bretagne, les fonds de pension militent pour la retraite à 70 ans », *Le Monde*, 12 octobre.

- Laville J.L. [1996], « Economie et solidarité : linéaments d'une problématique », dans O.C.D.E., *Réconcilier l'économie et le social, L'économie plurielle*, OCDE poche, p. 45-56.

[1998], « Pour une économie plurielle », *Alternatives économiques*, n° 159, mai.

-Le Boucher E. [2003], « Social : le sentiment du "toujours moins" », *Le Monde*, 29 et 30 juin.

- Mackenzie G.A., Gerson P., Cuevas A. [1997], « Can Public Pension Reform Increase Saving ? », International Monetary Fund, Occasional Paper n° 153.

- Marx K. [1965, 1968, 1982], *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, tomes 1, 2 et 3.

- Méda D. [1994], « Travail et politiques sociales, à propos de l'article d'Alain Supiot : "Le travail, liberté partagée" », *Droit social*, n° 4, avril, p. 334-342.

[1995], *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier.

[1999], *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Aubier.

[2001], « Quelques notes pour en finir (vraiment) avec la "fin du travail" », *Revue du MAUSS semestrielle*, « Travailler est-il (bien) naturel ? Le travail après la "fin du travail" », n° 18, 2^{ème} semestre, p. 71-78.

- Moullet Boutang Y. [1999], « Refuser la pensée unique de la "valeur-travail" », *Vert Europe*, n° 1, février.

[2001-a], « L'inconditionnalité du revenu comme mutation décisive du salariat dans le troisième capitalisme émergent », *Ecorev', Revue critique d'écologie politique*, n° 7, décembre, p. 22-27.

[2001-b], « Le revenu social garanti et la grande transformation du travail : en deçà ou au-delà du régime salarial ? », in Terrier J., Poltier H. (sous la dir. de), *Vers de nouvelles dominations dans le travail ? Sur le sens de la crise*, Lausanne, Payot, p. 125-152.

- Morisson C. [1996], « La faisabilité politique de l'ajustement », *Cahier de politique économique*, n° 13, Centre de développement de l'OCDE.

- Perret B., Roustang G. [1993], *L'économie contre la société, Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Seuil.

- Piketty T. [2003], « Les riches peuvent-ils payer les retraites ? », *Le Monde*, 11 juin.

- Quirion P. [1996], « Les justifications en faveur de l'allocation universelle : une présentation critique », *Revue française d'économie*, vol. XI, n° 2, printemps, p. 45-64.

- Ramaux C. [1997], « La "pleine activité" contre le chômage : les chemins de l'enfer peuvent être pavés de bonnes intentions », dans Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, *Pour un nouveau plein emploi*, Paris, Syros, p. 93-117.

- Rawls J. [1971], *Théorie de la justice*, éd. fr., Paris, Seuil, 1987.

- *Revue du MAUSS semestrielle*[2001], « Travailler est-il (bien) naturel ? Le travail après la "fin du travail" », n° 18, 2^{ème} semestre.

- Reich R. [1993], *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod.
- Ricardo D. [1992], *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1821, Paris, GF-Flammarion.
- Rifkin J. [1996], *La fin du travail*, Paris, La Découverte.
- Robin J. [1994], *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, 1) *La mutation technologique informationnelle méconnue* [1993], 2) *Le travail à l'épreuve des transformations socio-culturelles*, Paris, GRIT éditeur, septembre.
- Salama P., Atelier 2 : « Les financements privés internationaux », in AITEC, Agir ici, CRID [2002], *Actes du séminaire des 14 et 15 février 2002 « Le financement du développement durable »*, Archimède & Léonard, Hors-série n° 16, été.
- Sauviat C. [2002], « Etats-Unis, Enron : une énorme "défaillance de marché" », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 74, janvier.
- Stiglitz J.E. [2002], *La grande illusion*, Paris, Fayard.
- Sue R. [1994], *Temps et ordre social*, Paris, PUF.
- [1997], *La richesse des hommes, Vers l'économie quaternaire*, Paris, O. Jacob.
- Supiot A. (sous la dir. de) [1999], *Au-delà de l'emploi, Transformations du travail et devenir du travail en Europe*, Paris, Flammarion.
- Van Parijs P. [1990], « Peut-on justifier une allocation universelle? Une relecture de quelques théories de la justice économique », *Futuribles*, n° 144, juin, p. 29-42.
- [1991], *Qu'est-ce qu'une société juste?* Paris, Seuil.
- [1994], « Au delà de la solidarité, Les fondements éthiques de l'Etat-Providence et de son dépassement », *Futuribles*, n° 184, février, p. 5-29.
- [1997], « De la trappe au socle : l'allocation universelle contre le chômage », *Liber*, supplément à *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 120, décembre.
- Williamson J. [1989], « What Washington means by policy reform », in *Latin American Ajustment : How much has happened ?*, Washington, Institut of International Economics.
- Zajdela H. [2001], *Faut-il avoir peur des trappes à chômage ?*, *Revue du MAUSS semestrielle*, « Travailler est-il (bien) naturel ? Le travail après la "fin du travail" », n° 18, 2^{ème} semestre, p. 94-104.
- Zin J. [2001], « Ecologie, travail et revenu », *Ecorev*, *Revue critique d'écologie politique*, n° 7, décembre, p. 11-14.